



La doctrine de la légalité révolutionnaire en doctrine et dans la jurisprudence de la Cour suprême thaïlandaise

Type de publication : Article de collectif

Collectif : [Les Forces armées, gardiennes des institutions et des libertés](#)

Auteur : Mérieau (Eugénie)

Résumé : La Thaïlande, où les coups d'État ont lieu tous les six à sept ans en moyenne, a repris, acculturé et développé un important corpus de doctrines juridiques des coups d'État. En particulier, la théorie kelsénienne de la légalité révolutionnaire. Celle-ci a été appliquée par la Cour suprême, enrichie par la doctrine thaïlandaise, puis mise en œuvre par la Cour constitutionnelle et ce, jusqu'à caractériser le coup d'État comme faisant partie intégrante de l' « identité constitutionnelle » du pays.

Pages : 319 à 336

Collection : [Rencontres](#), n° 592

Thème CLIL : 3262 -- DROIT -- Droit général -- Histoire du droit

EAN : 9782406150640

ISBN : 978-2-406-15064-0

ISSN : 2261-1851

DOI : 10.48611/isbn.978-2-406-15064-0.p.0319

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 09/08/2023

Langue : Français

Mots-clés : Asie, coup d'État, dictature militaire, Hans Kelsen, identité constitutionnelle, justice constitutionnelle

[Afficher en ligne](#)